vices qui existent en vertu de la loi, tant que le Sénat et la Chambre ne seraient pas d'accord pour les supprimer ; mais dans l'état de répartition, aucun crédit n'est affecté aux services dont la suppression a été prononcée par la Chambre ; le gouvernement a expliqué ce fait en disant que ces services sont payés par trimestre.

La commission a donc accepté les crédits, mais elle entend laisser au gouvernement la responsabilité de leur répartition.

M. Tirard. — Le gouvernement ne peut pas ne pas maintenir des services qui ne sont pas législativement supprimés; s'il ne demande pas de crédits pour certains de ces services, c'est parce que le paiement n'en échoit pas dans les trois mois auxquels s'appliquent les crédits provisoires.

M. Lockroy maintient que ce système aura pour conséquence le déficit.

M. Clémenceau insiste pour obtenir des explications au sujet des credits supplémentaires.

M. Jules Ferry. — Le ministre des finances vous a fourni les explications les plus complètes.

M. Clémenceau. — Oui, sur ce qu'on ne lui demandait pas. La commission autorise le gouvernement à engager des dépenses qui ne sont pas votées.

L'orateur conclut en demandant le renvoi du projet à la commission du budget, pour que celle-ci formule son opinion.

Le renvoi est repoussé par 277 voix contre 232, sur 509 votants.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Raoul Duval propose un amendement tendant à réduire les credits provisoires pour les dépenses ordinaires à 788 millions. Il dit que cette somme dépasse encore de plus de cent millions le quart du budget total de 1885.

L'orateur indique ensuite les crédits qui seraient répartis à chaque ministère. Il déclare ne pouvoir accepter les propositions du gouvernement.

M. Jules Roche repousse l'amendement; si les crédits demandés dépassent le quart du budget total, c'est que certaines dépenses se soldent par semestre, telles que les échéances du 4 1|2 0|0, des obligations sexennaires, etc.

M. Raoul Duval insiste en demandant surtout que la répartition soit faite par la Chambre.

M. Jules Roche réplique que la répartition est faite par décret et qu'il ne peut en être autrement.

M. Raoul Duval déclare qu'avec un pareil système, le gouvernement pourrait appliquer à l'expédition du Tonkin 80 et 100 millions des crédits provisoires.

L'amendement de M. Raoul Duval est rejeté par 300 voix contre 198, sur 498 votants.

L'article 1er est adopté.

Tous les autres articles sont adoptés sans discussion.

L'ensemble du projet est adopté par 351 voix contre 127, sur 478 votants.

M. Jules Roche dépose, au nom de la commission du budget, le rapport sur le projet de loi modifié par le Sénat, relatif aux recettes de l'exercice 1885.

L'orateur demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée et la discussion est ouverte.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Raoul Duval présente un amendement sur l'article 13 ; il tend à n'autoriser la perception des impôts que pour les trois premiers mois de 1885.

L'amendement de M. Raoul Duval est repoussé par 324 voix contre 113, sur 437 votants.

Tous les articles sont successivement adoptés sans discussion.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 408 voix contre 98, sur 506 votants.

M. Raspail demande à la commission municipale de vouloir bien hâter son rapport sur la proposition concernant le conseil général de la Seine.

Voix diverses. — A demain !

Le renvoi de la séance à demain est mis aux voix et le scrutin donne lieu à pointage.

Le renvoi à demain est repoussé par 235 voix contre 528.

La séance est suspendue jusque 8 heures 1|2.

La séance est reprise à 8 heures 1|2.

M. Brisson lit le décret de clôture de la session.

La séance est levée.

Observations météorologiques. — *Paris, 30 décembre.* — La pression barométrique est de 753 à Biarritz; 756 à Cherbourg, Cett ; 760 à Belfort. — Faibles pressions au large des côtes ouest de l'Europe. — Baisse de 3mm à Brest, 8 à Mullaghmore. — Temps probable : vent des régions est, ciel beau. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES OPINIONS ÉCONOMIQUES DE M. MACAREZ

Il n'a été question jusqu'ici dans notre journal que des opinions essentiellement politiques de M. Macarez et nous avons quelque peu laissé dans l'ombre les opinions économiques du candidat de la gauche. Il est bon que nous y revenions un peu.

M. Macarez se dit protectioniste comme il se dit républicain. Nous voulons bien admettre qu'il soit parfaitement l'un et l'autre. Mais, à notre sens, il ne suffit pas de proclamer qu'on est partisan de la protection nationale, il faut encore prouver qu'on l'est intelligemment.

Or, M. Macarez l'a-t-il prouvé ? Nous répondrons carrément : Non.

Nous laissons de côté les votes de M. Macarez dans les diverses Sociétés agricoles dont il fait partie. Soit qu'il vote au Comice agricole de Cambrai ou à la Société d'agriculture du Nord, M. Macarez vote avec la masse, suit un courant agricole auquel il résiste ou avec lequel il se laisse entraîner.

Mais ce sont les votes de M. Macarez au Conseil général qu'il faut considérer avant tout. Le Conseil général est en quelque sorte un Parlement au petit pied et les opinions économiques qu'on y expose ont une portée bien autrement grande que lorsqu'elles sont exprimées dans le sein d'associations privées; elles sont de même autrement méritoires, non seulement parce qu'on peut y avoir affaire à des adversaires en matière économique, mais aussi parce que la question politique et la question économique étant ici étroitement liées, il faut savoir choisir entre l'une et l'autre.

Comment s'est conduit M. Macarez dans la question betteravière, par exemple ? Prenons celle-là entre cent autres, parce qu'elle est et reste encore l'une des plus importantes.

M. Macarez, dans cette question, n'a cessé de tergiverser. Pis que cela, il a sacrifié l'intérêt économique à l'intérêt politique.

Partisan déclaré de l'impôt sur le jus, au premier abord, de cet impôt qui seul est possible dans notre département, où les terres sont moins propres qu'ailleurs à la culture de la betterave riche, M. Macarez en est venu petit à petit à se faire le champion acharné de l'impôt sur la betterave, et cela, parce que le ministre des finances Tirard s'en était déclaré partisan. M. Macarez a été jusqu'à déclarer que l'impôt sur la betterave était un pont nécessaire pour arriver à la surtaxe, comme si, en votant cet impôt accompagné de la surtaxe, ce n'était pas donner trop d'un côté pour retirer bien peu de l'autre.

Voilà ce qu'est M. Macarez au point de vue économique. Toujours, on le verra sacrifier l'intérêt de l'agriculture à l'intérêt politique, lorsque l'un et l'autre de ces intérêts se trouveront en présence. Toujours, il fera de l'opportunisme économique comme il se p[...]met de faire de l'opportunisme politique.

Vienne la question du blé devant le Parlement. Le gouvernement propose 2 fr. 40, les cultivateurs réclament 5 fr. M. Macarez soutiendra d'abord faiblement 5 fr. et en arrivera tout doucement à 2 fr. 40, taxe dérisoire, qui ne fera qu'accroître sans les guérir les plaies de notre agriculture.

Toute autre a été au conseil général la conduite des conservateurs : de M. des Rotours, de M. Duriez, de M. Plichon et autres. Dès l'instant, par exemple, où l'impôt sur le jus a paru à nos honorables représentants le seul possible dans le Nord, ils l'ont soutenu avec le talent qu'on leur connaît, ils ont soutenu cette cause comme ils savent soutenir tout ce qui est efficace pour l'agriculture, et s'il n'y avait eu que leur vote, l'impôt sur le jus aurait été voté au conseil général et l'agriculture du Nord leur eût rendu d'énergiques remerciements.

Les hommes du gouvernement eux-mêmes vous poussent au combat. « Ce sont des esprits attardés, » a dit publiquement un ministre, M. Rouvier, en parlant de la société d'agriculture du Nord. « Cherchez des défenseurs ailleurs » a dit un autre ministre, M. Cochery. C'était à Orléans. Mille agriculteurs du Loiret se trouvaient là présents. On avait fait aux sénateurs, aux députés, au préfet, l'honneur de les inviter à entendre les doléances de l'agriculture. Il venaient pour recevoir des compliments. Ce fut le contraire qui advint. En termes courtois, mais nets, on leur dit que le Parlement perdait la confiance des agriculteurs.

Aussitôt le préfet se lève, brandit son parapluie et menace le président, qui ne passait pas cependant pour un réactionnaire. La canne de Gambetta à Belleville, le célèbre « tas de gueulards » lancé à ses électeurs avaient pour l'instant fait école. Les fonctionnaires zélés tenaient à prouver que l'opportunisme n'est pas toujours du beau monde, comme a dit M. Jules Ferry.

Préfets, sénateurs, députés de la gauche, ont quitté la salle et, dans sa fuite, M. Cochery a lancé sa malédiction sur l'assemblée agricole : « Cherchez des défenseurs ailleurs ».

C'est précisément, M. le ministre, ce que vont faire les électeurs sénatoriaux du Nord. Le conseil est bon, ils le retiendront, ils iront chercher des défenseurs ailleurs, ils nommeront au Sénat un cultivateur, un rural, mais un rural indépendant.

RUSTICUS.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix. — Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu le mardi 30 décembre.

Electeurs de droit, 28 } 677
Electeurs inscrits, 649 }
Série renouvelable pour 6 ans :
Votants 91.
M. Henri Mathon, sortant, 91 voix, ELU.
M. François Roussel, sortant, 90 voix. ELU.
M. Voldemar Lestienne, sortant, 90 voix, ELU.
M. Louis Cordonnier, nouveau, 90 voix, ELU.
M. Charles Daudet, 1 voix.
M. Jean Requillart, 1 voix.
Bulletin nul, 1.
Série sortant en 1886 : (remplacement d'un membre).
Votants 91.
M. Georges Motte, 90 voix, ÉLU.
M. Richard Desrousseaux, 1 voix.

Ces élections se sont faites à la majorité relative, au premier tour de scrutin qui a eu lieu le mardi 23 décembre, n'ayant pas donné de résultat.

La délégation de la commission d'enquête a terminé ce soir ses auditions à Lille. Elle a reçu une pétition des industriels et des ouvriers de Lille portant 2,400 signatures et adressée à la Chambre des députés pour protester contre l'admission temporaire des filés de coton.

A 3 h. 1|2, elle a reçu les députés, les chambres de commerce et une trentaine d'industriels de Roubaix et Tourcoing. Ceux-ci, après avoir fait connaître la situation précaire de l'industrie de ces deux villes, ont également protesté avec énergie contre le principe des admissions temporaires, qui, si elles pouvaient toutefois être autorisées, ne devraient l'être que par une loi et non par un simple décret ministériel.

Un service solennel a été célébré, lundi, à l'église du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme de M. Alfred Lefebvre, adjudant au 3e régiment d'infanterie de marine, décédé, comme nous l'avons annoncé, le 30 octobre à l'ambulance de Ke-Lung, (île de Formose). Beaucoup de nos concitoyens avaient tenu à donner, par leur présence à cette cérémonie funèbre, une marque de sympathie à ce jeune soldat, mort au service de la France sur une terre étrangère, à quatre mille lieues de son pays natal.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Achille Scrépel, Alexandre Faidherbe, adjoint au maire, et la plupart des anciens compagnons d'armes de M. Lefebvre, qui avaient servi avec lui en Afrique. Avant de passer à l'infanterie de marine, le jeune adjudant avait servi dans les tirailleurs algériens, où il avait rapidement conquis les galons de sous-officier.

Les Roubaisiens qui font partie du corps expéditionnaire sont nombreux : ils s'y distinguent par leur conduite martiale et leur abnégation patriotique. Bien que disséminés par la force des choses sur tout le littoral des mers d'Annam et de Chine, ils conservent, autant que possible, entre eux, les relations fraternelles qui les unissaient. Une lettre très intéressante que nous avons sous les yeux en fait foi : c'est la dernière que le pauvre Lefebvre ait reçue d'un de ses cousins, qui est en garnison dans une place du Tonkin. Nous regrettons de ne pouvoir la publier.

Nous constatons seulement, d'après le contenu de cette lettre, que les pertes subies par le corps expéditionnaire au Tonkin, dans les divers combats qui ont accompagné la prise de Lang-Son, au mois d'octobre, sont, en réalité, beaucoup plus considérables que celles avouées par les dépêches officielles.

Ainsi, dans l'engagement du 13, nous avons eu 8 officiers et 25 soldats tués et 53 blessés.

A la prise de Lang-Son, 400 Français ont été mis hors de combat.

Ces chiffres dépassent sensiblement ceux provenant de source officielle.

A ce propos, que l'on nous permette une observation : elle a son importance.

M. Lefebvre est mort le 30 octobre : sa famille n'en a été avisée que par une lettre adressée à M. le maire de Roubaix, datée du 11 novembre et signée par le chef de bataillon.

Pourquoi les familles ne sont-elles pas informées télégraphiquement de la perte des leurs, ainsi que le ministre de la marine en a fait officiellement la promesse ?

Ce serait plus simple et plus conforme à toutes les convenances.

Réceptions officielles du Nouvel An. — A l'occasion du nouvel an, l'administration municipale recevra à l'Hôtel-de-Ville, mercredi prochain, 31 décembre, à 5 heures du soir.

Le concert du « Choral Nadaud. » — Certains pensent que les auditions musicales devraient être passées perpétuellement à travers le crible de la critique ; celle-ci, à leur avis, doit s'occuper spécialement de ce qui est mauvais et médiocre, et laisser dans l'ombre ce qui est bon et même parfait.

Nous ne sommes pas de ceux-là, et nous croyons [...] ne faut jamais refuser les éloges aux artistes qu'i[...] [...]tant, et surtout aux amateurs qui, ne qui les me[...] [...] leur profession, y consacrent leurs loisirs et leur talent avec une ardeur des plus méritoires. Qu'on ne s'étonne donc pas des félicitations bien dues que nous adressons au « Choral Nadaud, » pour le concert qu'il offrait dimanche soir à ses membres honoraires.

Ceux-ci étaient allés en grand nombre à l'Hippodrome; les loges, les fauteuils d'orchestre, le pourtour étaient garnis.

Que la modestie de MM. Minssart, Georges Delporte et des autres organisateurs de la soirée, nous permette de leur rendre un juste hommage : ils se sont efforcés de donner à ce concert de l'agrément et de la variété; ils y ont pleinement réussi !

Nous ne reviendrons pas ici sur les chœurs des *Fils d'Egypte* et du *Départ des Pêcheurs*. Ils ont déjà été, dans ce journal, l'objet d'une appréciation plus autorisée que la nôtre. Constatons seulement l'excellente impression ressentie par le public. Les *Fils d'Egypte*, en particulier, forment une page musicale fort belle. Les plaintes mélancoliques de ces nomades errant à travers le monde, rebutés de tous, voués à l'exécration populaire, leurs regrets d'une patrie qu'ils ne connaissent que par les légendes dorées dont leurs pères ont bercé leur enfance, leur révolte contre l'oppression, et la finale guerrière, où l'on croit entendre le choc du combat et le cliquetis des armes, tout cela est magistralement écrit, et ces milles nuances ont été supérieurement rendues par le Choral Nadaud.

Le chœur de la *Fabrique* sonne bien, et a produit de l'effet. La composition, assez originale, a de la simplicité et de l'ampleur.

Les paroles sont de Gustave Nadaud : le célèbre chansonnier y passe en revue tous les corps de métier, et cette œuvre emprunte à cette circonstance un grand intérêt local. Nous publierons ces vers dans notre prochaine édition.

Le quatuor de la sérénade a permis à MM. Dumoulin, Monnier, Hache et Desbarbieux, de faire valoir leur belle voix et leur sentiment musical, qui leur ont mérité un prix d'honneur au concours de Bruxelles.

Outre ces œuvres chorales, il y a eu des morceaux de solistes.

Mlle Jullien, du Théâtre-Lyrique, a enlevé avec une maestria remarquable, l'air du *Bal masqué*, la *Sorentine de Piccolino*, et le fragment connu de Massé sur *Paul et Virginie*. Elle possède un organe souple et sympathique et a été fort applaudie.

MM. Hache et Dumoulin, que nous avons déjà mentionnés, ont chanté des solos et recueilli des ovations bien dues.

Quant à M. Schillio, son talent de violoniste a été mis une fois de plus en relief. Doué d'une virtuosité charmante, il a l'archet à la corde, le son juste et merveilleusement nuancé et joue avec une grande autorité.

Le programme était d'ailleurs bien choisi, et, comme on l'a dit avec raison, « rien ne surpasse » la bonne musique à faire valoir les bons musiciens. »

L'opérette de Cospers, *Dans la rue*, est une *pochade* musicale, où une donnée ébouriffante n'exclut pas la bonne musique. MM. Versavel, Holleville et Dessat, l'ont interprétée en acteurs consommés et en parfaits chanteurs. Leur succès a été très vif : chacun a eu sa part, M. Dessat (l'invalide) pour sa romance du *Tambour*, M. Versavel (Belavoir), pour *Me voici tout transi*, et M. Holleville (Doucinet), était bien divertissant quand il chantait :

Au moindre bruit
La nuit, la nuit
Je tremble, je frissonne ..

Nous ne devons pas oublier MM. Meyer et Wassenove, qui ont tenu le piano avec la science musicale qui les distinguent.

Le chroniqueur n'a qu'un souhait à former : puisse le *Choral Nadaud* lui fournir souvent l'occasion de rendre compte d'une soirée aussi agréable.

Georges CAILLOT.

Une soirée intéressante. — Dimanche soir, on a aussi donné une soirée musicale à l'*Alliance chorale*, à l'auberge des Halles, et on s'y est fort amusé. On ne peut qu'encourager ces réunions où la musique, la bonne musique, est cultivée avec soin. On y apprend à aimer l'art, et peu à peu on s'y éprend de ce qui est noble et beau.

Une disparition. — Le jour de Noël, une jeune fille de dix-huit ans, Marie Stiévenart, demeurant rue de Lille, se rendit au temple protestant de Croix au lieu d'assister aux vêpres à l'église Saint-Martin, comme elle avait coutume de le faire.

Sa mère lui ayant adressé de légers reproches à ce sujet, elle s'en alla vers cinq heures du soir, en proie à un mécontentement visible. A 7 heures, elle a été vue à Croix, près du Temple protestant, et depuis ce moment elle n'a plus reparu chez ses parents, de très-braves gens, qui sont dans la désolation. Toutes les recherches tentées pour la retrouver sont demeurés infructueuses. L'enquête ouverte par la police n'a pas abouti jusqu'à ce jour.

Voici le signalement de Marie Stiévenart : cheveux châtains, front large, yeux grands, vifs et noirs, visage ovale, bouche moyenne, menton rond, teint assez fortement coloré.

Cette jeune fille aimait, paraît-il, un garçon boucher de Croix, appartenant à la religion protestante, et c'est pour ce motif qu'elle allait au Temple.

M. Raymond Lejeune, serveur à table, nous prie d'informer nos lecteurs que le nommé Victor Lejeune, arrêté dernièrement pour vol, n'a rien de commun avec son fils, M. Victor Lejeune, qui habite Chilers depuis plus d'un an.

Montre perdue. — Une montre en or nº 15280 a été perdue sur la voie publique : la rapporter au bureau de police de Wattrelos contre bonne récompense.

En tramway. — Il y a quelques jours, deux jeunes gens de 16 à 17 ans, montaient, au hameau du Laboureur, dans le *car* allant de Wattrelos à la gare de Roubaix. Ils étaient porteurs chacun d'un sac renfermant du café et pesant environ 18 kilos.

Un employé des douanes, qui se trouvait par hasard à côté d'eux, acquit par leur conversation la certitude qu'il avait devant lui deux fraudeurs, et tout-à-coup, il leur dit qu'il les arrêtait et leur montra sa commission. Nos deux amis qui, peut-être, ne savaient pas lire, refusèrent de le suivre au bureau de police et s'empressèrent de descendre et de déguerpir. Mais leurs sacs sont restés entre les mains du zélé fonctionnaire.

La singulière période météorologique que nous traversons depuis plus d'un an, ne paraît pas être terminée. 1883 avait commencé au milieu d'une lueur crépusculaire, 1884 finit au milieu des mêmes illuminations. En ce moment, quand le temps est propice, on voit souvent apparaître les mêmes colorations splendides de l'horizon, au lever et au coucher du soleil.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 30 décembre 1828. — M. Boyaval-Roussel, maire de Roubaix, procède solennellement à la pose de la première pierre des bâtiments, rue des Lignes, destinée à une école des Frères de la doctrine chrétienne pour les enfants indigents de la ville. (Th. Leuridan, Histoire de Roubaix tome IV page 157.

Chambres syndicales ouvrières. — Le conseil général des chambres syndicales ouvrières nous prie d'insérer la communication suivante :

Une réunion générale extraordinaire des délégués aura lieu le mardi 30 décembre, à 8 heures précises du soir. Ordre du jour : Nomination d'un délégué en vue des dépositions à faire devant la commission d'enquête parlementaire.

Nota. — Vu l'importance de cette réunion, tous les délégués sont instamment priés d'y assister.

TOURCOING

Dans ses audiences des 24 et 26 décembre, la cour d'assises de la Flandre-Occidentale a condamné :

Edouard Lecoutre, de Tourcoing, qui s'est rendu coupable de divers vols qualifiés, à vingt ans de travaux forcés, et dix ans de surveillance ; J.-B. Noteboom, ayant demeuré au Mont-à-Leux, à cinq ans de la même peine, pour complicité dans la perpétration du vol commis en mai dernier, au préjudice de Mme veuve Baes, à Tourcoing.

Il reste encore à juger le sieur Louis Lecomte; ce dernier, ayant été arrêté en France, passera devant la cour d'assises de Douai.

Lundi, à neuf heures du matin, Gustave Verbeck, ouvrier peintre, a été arrêté à Roncq pour fraude. Il était porteur de 5 kilog de tabac a peu-dre estimés à 63 francs.

Lundi soir, deux grands gaillards, se disant sans ressources et revenant de Paris, demandaient l'aumône dans les maisons de la rue du Tournai. L'un faisait le guet et l'autre pénétrait dans les habitations en implorant la pitié d'une telle façon que, par crainte, on n'osait lui refuser.

La police, prévenue, arrêta les deux individus, qui ont déclaré se nommer Camille Declercq, âgé de 25 ans, journalier, et Louis Closse, âgé de 42 ans, tous deux sujets belges.

Rebellion. — Le nommé Beuque, aux Orions, ayant bu hier plus que de raison, s'en prit à son mobilier et en mit une grande partie en pièces et morceaux. Il fut appelé aujourd'hui à la police. Rentré chez lui, il recommença de plus belle. Les agents furent requis ; il se rebella et il fallut employer la force pour le conduire en lieu de sûreté.

Roncq. — *Tentative de vol.* — La nuit dernière, un voleur tenta de pénétrer dans la ferme des frères Piat, par la fenêtre d'une chambre où était couché l'un d'eux, malade depuis quelque temps. Le malfaiteur avait déjà enjambé la fenêtre; le malade put s'armer d'un fusil et mit le voleur en joue, mais les deux coups ratèrent et le voleur prit aussitôt la fuite. Une enquête est ouverte.

Marcq-en-Barœul. — *Vol.* — Dans la nuit du samedi au dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Raviel et se sont emparés d'une somme de 2080 fr. cachés sous un escalier. Ce vol a été accompli à côté de la chambre à coucher de M. Raviel, qui n'a entendu aucun bruit.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 28 décembre* 1884. — Somme versée à Tourcoing par 405 déposants, dont 15 nouveaux, fr. 22.127. — Somme versée à Halluin. par 7 déposants, dont 0 nouveaux, 0.840 — Somme versée à Linselles, par 8 déposants, dont 2 nouveaux, 2,617. — Somme versée à Roncq, par 10 déposants, dont 3 nouveaux, 3.275. — Somme versée à Bondues, par 1 déposant dont 0 nouveau, 10. — Somme versée à Bousbecque, par 4 déposants dont 0 nouveaux, 0.895. — Total des recettes de la semaine : 29,764.

Remboursements : A Tourcoing, à 25 déposants, fr. 05 313 58. — A Halluin, à 0 déposants, 000 00. — A Linselles, à 4 déposants, 1511 57. — A Roncq, à 1 déposant, 59 00. — A Bondues, à 2 déposants, 0,626.78 — A Bousbecque, à 0 déposant, 000,00. — Total des remboursements de la semaine : fr. 7.501 93

Administrateurs du mois de décembre 1884. — A Tourcoing, MM. Didry-Bodin et A. Lefrançois. — A Halluin, M. Bailly-Carette. — A Linselles, M. H. Lepers. — A Roncq, M. J. Manessiez. — A Bondues, M. Delefortrie. — A Bousbecque, M. Lefebvre-Hennion.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

La commission des 44. — La délégation parlementaire a reçu à deux heures le syndicat des filateurs de coton. M. Giard, député, assistait à la réception.

M. Delesalle a réclamé contre toute modification au régime économique du pays, au nom de la stabilité commerciale promise au moment du vote des traités de commerce.

L'admission temporaire, c'est la suppression du droit, non pas seulement pour les filés de coton qui entrent, mais pour tous les filés fabriqués en France.

L'admission temporaire ne se justifie que par l'absence de production d'un article spécial dans le pays ; or, tous les numéros de filés de coton sont fabriqués en France ; les fabricants de Saint-Pierre reconnaissent que nous les fabriquons bien, les fabricants de Saint-Etienne reconnaissent que nous les fabriquons à meilleur marché qu'en Angleterre.

MM. J. Schoutteten, J. Le Blan, Auguste Walleart et Alfred Thiriez, ont protesté contre l'extension des admissions temporaires, indiquant les dépenses considérables faites par l'industrie cotonnière pour la fabrication de fils destinés à Lyon, et la perfection reconnue de leurs produits.

M. Alfred Thiriez, au nom de la filature de coton, a démontré que le malaise des ouvriers lyonnais provenait de l'imprévoyance de la chambre de Lyon qui, composée en majorité de négociants et non de fabricants, était libre-échangiste.

En 1860, et lors des renouvellement des traités en 1882, la chambre de commerce de Lyon a laissé inscrire dans les conventions que les tissus de soie seraient exempts de tous droits à l'entrée en France, tandis que les autres nations contractantes inscrivaient à leur tarif des droits élevés et progressifs sur ces mêmes tissus ; ainsi l'Allemagne mettait 7 fr. 50 par kilogramme de tissu de soie pure, l'Autriche 10 francs ; la Russie 18 francs ; l'Amérique 40 francs.

Il en est résulté une réduction importante dans nos exportations et une augmentation sérieuse dans les importations de soieries étrangères.

Le commerce de Lyon a conditionné, il est vrai, autant de soie filée que les années précédentes, mais ces filés n'ont pas été employés dans le tissage de Lyon ; une grande partie a été vendue aux nations protégées par des droits sérieux, et ces nations ont fabriqué des tissus qui sont venus nous faire concurrence même sur notre marché intérieur.

Pour comble d'imprévoyance, la chambre de commerce de Lyon, lors de l'apparition des soieries mélangées de coton, a obtenu (6 septembre 1879) l'admission temporaire des tissus soie et coton fabriqués à l'étranger pour les teindre, les apprêter à Lyon et les réexporter ensuite.

Cette malheureuse mesure qui, cette année surtout, réduit de beaucoup le travail de nos tisseurs français, est considérée comme déplorable par tous les vrais fabricants et les ouvriers lyonnais.

Mais la chambre de commerce de Lyon, libre-échangiste quand même, ne veut pas demander le retrait de cette mesure préjudiciable à son industrie; elle préfère se poser en victime et demander l'admission temporaire des filés, ce qui porterait un grand coup à la filature française qui ne trouve pas de débouchés en ce temps de malaise, et qui n'améliorerait en rien le travail des tisseurs de soierie.

M. Dubar, secrétaire du comité cotonnier, a pris ensuite la parole. L'admission temporaire, a-t-il dit, s'explique dans le cas où un article spécial ne se fabriquerait pas en France, mais nous produisons, de l'aveu même des tisseurs de Saint-Etienne, et de St-Pierre, tous les numéros.

Nous établissons en outre que dans la plupart des cas, le droit sur les filés de cotons est inférieur à 1 0|0 sur des articles dont l'escompte varie entre 20 et 60 0|0. Il n'y a donc pas un gros intérêt à l'admission temporaire et on n'a pas même prétexte de sortir du droit commun et de créer une exception qui sera la ruine d'une grande industrie.

M. Dubar insiste sur ce point que ce sont les Lyonnais et les Stéphanois qui viennent réclamer un régime d'exception en leur faveur; la filature demande tout simplement qu'on ne bouleverse pas les conditions de production établies par les traités dont le seul avantage est de donner une certaine stabilité aux producteurs.

Il faut donc retirer le décret de 1883 sur l'admission des filés fins, loin de l'étendre aux gros numéros.

M. Thiriez expose ce que les industriels du Nord font pour les ouvriers.

Il proteste contre la mise à l'ordre du jour sans cesse renouvelée de l'admission temporaire; cela provoque des dissentiments continuels entre les filateurs et leurs clients, leurs tisseurs. On ne peut sans cesse remettre en cause l'existence de la filature qui est aussi celle des ouvriers.

M. de Lanessan objecte qu'on n'a pas démontré que pour les industriels de Lyon, de Saint-Etienne et de Tarare, le filé de coton est la matière première et que ces industriels ont intérêt à ne pas payer de droits sur cette matière.

A six heures, les délégués des chambres syndicales des ouvriers d'Armentières ont été reçus ; ils demandent l'établissement de droits protecteurs sur le blé.

A six heures et demie, le Comité linier, a présenté, par l'organe de M. Emile Gavelle, son secrétaire, une note disant que la suppression des admissions temporaires des filés de coton est indispensable si l'on ne veut absolument ruiner l'industrie du Nord, déjà si éprouvée.

M. Duplay a ensuite constaté que les nouveaux tarifs de chemins de fer ne font qu'aggraver la situation antérieure. Il a protesté contre les tarifs dits de pénétration.

La délégation a repris ses réceptions à huit heures et demie.

Ont été introduits les délégués des syndicats ouvriers : typographes, menuisiers, mouleurs et chaudronniers en fer, mécaniciens, peigneurs de lin et fileurs de coton. Les prud'hommes ouvriers les accompagnaient.

Les délégués ont tous protesté contre la concurrence qui leur était faite par les ouvriers étrangers.

Ils reprochent à l'Etat de confier aux ouvriers étrangers la plupart de ses travaux. Ils voudraient qu'on n'admît ceux-ci que lorsqu'ils ont satisfaits chez eux au service militaire et qu'ils n'ont pas de casier judiciaire.

Les fileurs de coton et les peigneurs de lin ont protesté énergiquement contre les perfectionnements apportés à l'outillage national. Chaque amélioration, disent-ils, se traduit par la mise sur le pavé d'un nombre considérable d'ouvriers.

Enfin, les prud'hommes ouvriers ont demandé que l'électorat des conseils de prud'hommes fût modifié et assimilé à l'électorat politique ; en d'autres termes, que tout citoyen ayant atteint l'âge de vingt-un ans et ayant six mois de résidence dans la localité fût électeur.

Ils voudraient aussi que les règlements intérieurs des usines, qui actuellement ont force de loi, fussent préalablement à leur mise en application homologués par les conseils de prud'hommes.

Ils demandent encore que la compétence des conseils en matière financière qui aujourd'hui n'est que de 200 francs fût élevée indéfiniment.

Quant aux visites des prud'hommes aux ateliers qui, actuellement doivent être indiquées deux jours à l'avance aux directeurs, ils voudraient qu'elles pussent être faites sans avertissement préalable.

Enfin, ils voudraient que le conseil des prud'hommes pût dorénavant prononcer en dernier ressort sur toutes les contestations.

La réception a pris fin à 10 h. 1|2.

Mardi matin, MM. Pierre Legrand, Waddington, Lanessan, Mézières et Raymond, accompagnés de M. Soubeyran, secrétaire de la commission, ont visité l'ensemble des usines de MM. J. Thiriez père et fils, à Loos. Ils ont examiné en détail les maisons complètes et séparées pour chaque ménage d'ouvrier, puis les institutions diverses, crèche, asile, écoles, orphelinat. Ils ont été émerveillés de cette magnifique organisation tendant à donner aux ouvriers le plus de bien-être possible.

Il leur a été facile de reconnaître que les établissements de filature ne s'improvisent pas et ont besoin d'une grande stabilité.

Les délégués ont pu comprendre dans cette visite, qu'il était regrettable, qu'après les traités de 1882 acceptés forcément par les industriels, ce régime douanier soit constamment sous le coup de modifications telles que l'admission temporaire des filés de coton à la merci des ministres sans passer par les votes du Parlement.

Il est temps que cette exception finisse ; elle est nuisible à toute la classe ouvrière, autant aux ouvriers tisseurs qu'aux ouvriers fileurs.

La visite, commencée à neuf heures, ne s'est terminée qu'à midi, et la députation s'est dirigée vers l'Hôtel-de-Ville et a visité le musée.

A deux heures, la délégation a reçu la chambre consultative d'Armentières; une cinquantaine de contre-maîtres et d'ouvriers cotonniers de Lille, la plupart sans travail, venant réclamer contre l'admission temporaire des filés, cause de la crise actuelle, et dont les conséquences seront tout à fait désastreuses.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 30 décembre 1884.

Sous la présidence de M. SIMON, lieutenant-colonel de gendarmerie.

Jean-Baptiste Heu, soldat de l'armée territoriale de la classe de 1871, est prévenu d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix.

Convoqué par voie d'affiches pour accomplir une période d'instruction de treize jours, à la date du 13 avril 1882, il ne s'était pas présenté au corps. Un ordre de route lui avait été notifié à son domicile légal, à Roubaix, mais Heu avait quitté cette ville sans faire les déclarations exigées par la loi. Depuis deux ans de recherches infructueuses, la gendarmerie avait enfin mis la main sur lui.

Après une éloquente plaidoirie de Me Gervais, Hué est acquitté à l'unanimité. Cette plaidoirie, qui est la première de Me Gervais, nous promet un excellent avocat de plus.

***

Baqué, soldat de 2e classe au 1er de ligne. — Injures dans le service à un supérieur.

Baqué avait répondu à son caporal, qui lui faisait une observation : « Tu me fais,.. » — Un an de prison.

Défenseur, Me Godefroy.

***

Lejeune, soldat de 2e classe au 127e régiment d'infanterie. Désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets d'habillement, de grand equipement et d'armement.

Lejeune, à la suite d'une rixe avec un conducteur de tramways, avait passé la frontière par crainte d'une punition. Il était resté 15 mois à l'étranger.

Le conseil, écartant l'emport d'effets, condamne Lejeune au minimum de la peine, deux ans de travaux publics.

Défenseur : Me Gervais.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Contrairement à ce qui avait été annoncé par plusieurs journaux, il n'y a rien de changé à la tenue des assises du Nord qui ne comportent, comme précédemment, que quatre sessions par an; pour en augmenter le nombre, il eût fallu une loi qui n'est pas intervenue et dont il n'est même pas question.

La session du premier trimestre 1885 s'ouvrira dans les premiers jours du mois de février prochain. Elle comprendra l'affaire des *Etrangleurs de Saint-Maurice*, dont le dossier est actuellement entre les mains de M. le procureur général ; il n'est pas probable que M. Maulion prenne la parole dans cette affaire, qui ne présente aucune particularité susceptible de rendre plus délicate la tâche du ministère public.

Quesnoy-sur-Deûle. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Dervaux, filateur de lin et maire de Quesnoy-sur-Deûle.

Lys-lez-Lannoy. — On a arrêté ici la fille Rosalie Alaveine, âgée de 18 ans, où elle s'était placée servante, après avoir commis des vols et des escroqueries au préjudice de ses précédents patrons, les époux Noterman, marchands de porcs à Tressin. Elle a fait des aveux complets. Elle a été conduite à Lille.

PAS-DE-CALAIS

Montreuil. — Dans sa séance du 27 décembre 1884, le Conseil municipal a maintenu le vicariat de Montreuil-sur-Mer, en émettant le vœu de voir conserver l'allocation faite par l'Etat en faveur du vicariat.

Calais. — Un industriel de notre ville vient de découvrir un système de désincrustation des chaudières à vapeur, au moyen de l'électricité. De nombreuses expériences ont été faites à ce sujet et ont donné des résultats satisfaisants. Dans de grands centres industriels, notamment à Lille, des expériences sont également faites par des personnes compétentes.

Si réellement l'emploi de l'électricité n'offre aucun inconvénient à être appliqué à la désincrustation des chaudières, voilà certes une invention qui rendra d'immenses services à l'industrie.

Etat-civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 décembre. — Edmond Florin, Grand'Rue, 137. — Ferdinand Désir, rue de l'Epeule, 72. — Nathalie Declerck, rue de la Guinguette, 81. — Jeanne Willot, rue Daubenton, 99. — Kléber Gadeyne, rue Saint-Laurent, cité Saint-François, 23. — Albertine Deledicque, rue Milun, 35. — Théodore Desmet, rue du Tilleul, 75. — Jean Vannieuwenhuyse, rue de Wattrelos, cour Loridan, 10. — Noël Laureys, rue Blanchemaille, 168.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 décembre. — Catherine Dondanu, 57 ans, journalière, rue de Wasquehal, 32 — Marie Hoste, 17 jours, rue Cadeau. 95. — Anne Magnin, 66 ans, receveuse de rentes, rue de la Perche, fort Sioen, 38. — Emile Inghelbreckt, 3 ans, rue Meyerbeer, 18. — Henri Houfflin, 68 ans, teinturier, rue de Lannoy, 16.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 décembre. — Léa Blaze, sentier de Wattrelos. — Madeleine Delcroix, rue de la Croix-Blanche. — Achille Destombes, rue de Gand. — Céline Destombes, à la Croix-Rouge. — Arthur Tiberghien, issue Thaon.

Du 28 décembre. — Elise Bouche, au Blanc Seau. — Zoé Braye, à la Croix Rouge. — Cécile Vantieghem, au Moulin Fagot. — Aline Bracke, à l'Epinette. — Noémie Scalbert, rue Fin de la Guerre. — Juliette Deswa[...], Haut-Vinage.

Du 29 décembre. — Ernest Planquart, à la Croix-Rouge. — Arthur Deman, sentier de Roncq. — Jean-Baptiste Lemaire, sentier de Roncq. — Eléonore Wagnon, chemin des Mottes. — Albertine Duthoit, rue de Gand. — Palmyre Goemain, boulevard Gambetta. — Marie Bara, rue de Gand. — Joséphine Wagnon, aux Orions.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 27 décembre. — Henri Dussart, 22 ans. tisserand et Cécile Dujardin, 24 ans, journalière. — Remi Vanzeveren, 31 ans, employé et Zoé Vanaverbeck, 18 ans, sans profession, — Henri Dujardin, 25 ans, tisserand et Marie Verstraete, 22 ans, couturière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 décembre. — Adèle Vyncke, 24 ans, couturière, rue de la Croix-Rouge — Albert Joostem, 2 ans 10 mois, au Blanc-Seau — Maurice Caulliez, 67 ans 4 mois, filateur, rue du Dragon. — Ferdinand Clarisse, 81 ans 9 mois, rentier, à la Malcense. — Jean-Baptiste Beaucarne, 54 ans 4 mois, employé, rue de Menin.

Du 29 décembre. — Marie Selosse, 4 mois 20 jours, chemin du Vyrolois. — Ambroisine Vandamme, 70 ans 3 mois, sans profession, au Blanc-Seau.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MONTAGNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean MONTAGNE, veuf de Dame Omérine PLAISANT, décédé à Cysoing, le 28 décembre 1884, dans sa 77e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 11 heures, en l'église de Cysoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Forge. — Des secours seront distribués aux pauvres. — Un train part de Roubaix (ville) pour Cysoing, à 7 h. 26 matin.

Les amis et connaissances de la famille LESNE-VERRIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Emile LESNE, négociant en toiles, décédé à Lille, le 29 décembre 1884, dans sa 42e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 11 heures 3|4, en l'église Saint-Maurice, à Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Charles Lesne, son père, rue Saint-Genois, 16.

Ils vous prient d'assister aux Messes qui seront célébrées en ladite église, le mercredi 21 janvier 188 , pendant toute la matinée; et à l'Obit qui sera célébré le même jour, à 11 heures. 3780

Les amis et connaissances de la famille CHATELAIN-BONENFANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jean-Baptiste-Paulin-Alfred CHATELAIN, décédé à Croix, le 29 décembre 1884, à l'âge de 15 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 3 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, maisons Thérin, nº 12, au Créchet.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le mercredi 31 décembre 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Eutrope-Joseph PROUVOST, époux de Dame Adèle SCRÉPEL, décédé subitement à Roubaix, le 21 novembre 1884, dans sa 63e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*.

BELGIQUE

La question scolaire à Bruxelles. — On lit dans l'*Etoile* : « On a annoncé par erreur que la ville de Bruxelles avait été mise en demeure, par des pères de famille, d'avoir à organiser l'enseignement religieux dans ses écoles. Aucune demande de ce genre n'est parvenue jusqu'à ce jour à notre administration communale. »

C'est l'*Etoile* qui, avec l'*Indépendance* et la *Chronique*, avait annoncé le fait dont nous nous sommes occupés. L'*Etoile* et M. Buls ne perdront rien, d'ailleurs, pour attendre. D'après la *Chronique*, c'est à Anvers que 500 pères de famille ont pétitionné dans ce sens. Le même pétitionnement se fait à Bruxelles.

Bruxelles. — Un arrêté royal du 27 décembre, charge M. A. Beernaert, ministre des finances, du portefeuille du ministère des affaires étrangères pendant le congé accordé au chef de ce département, M. le prince de Caraman-Chimay.

Tournai. — Le parquet de notre ville instruit en ce moment une affaire passablement mystérieuse.

Il y a trois ans environ, on parlait à Anserœul d'un épouvantable accident, qui venait de s'y produire. Un braconnier marié, racontait-on, avait, en rentrant au logis, déposé son fusil chargé sur la table. Soudain, une détonation se fit entendre, et la femme du braconnier tomba pour ne plus se relever. Le braconnier affirma que la mort de sa femme était le résultat d'un accident, le silence se fit sur cette affaire et la femme fut enterrée sans que le parquet en eût connaissance.

Trois ans se sont écoulés. Aujourd'hui, la fille aînée de la défunte vient déclarer que sa mère a été tuée par son père, au cours d'une discussion. Si elle n'a pas fait plus tôt cette déclaration, c'est, dit-elle, qu'elle craignait de recevoir des coups. Aujourd'hui qu'elle a quitté le foyer paternel et qu'elle gagne son pain, elle veut venger sa mère.

De son côté, le braconnier persiste à soutenir que la mort de sa femme est purement accidentelle.

Le parquet de Tournai s'est transporté ces jours-ci à Anserœul pour essayer de découvrir la vérité.

FAITS DIVERS

Les diamants de la couronne. — Plusieurs journaux ont signalé que des pierres fausses figuraient parmi les diamants de la couronne. Il est vrai qu'une « berthe », broche de corsage, montée en pierres variées, contient des perles imitées. Lors du dernier inventaire, une commission fut nommée par M. Antonin Proust; elle se composait de MM. Vanderheym, Jannettaz, Paul Bapst, Martin-Bernard et Honoré. Au moment de l'expertise, les membres qui y procédaient ne donnèrent aucune estimation à ces perles. Ce serait jeter un discrédit sur cette collection sans égale que de laisser supposer un seul instant qu'il ait pu se glisser des pierres fausses parmi les diamants de la couronne sans qu'elles aient été remarquées par la commission d'expertise. La pièce nº 34, placée sous la dénomination de « berthe, brillants et pierres fines », a été estimée, par les experts, à sa juste valeur, soit 40,000 fr., et il n'a été tenu aucun compte des perles fausses mêlées aux autres.

Voici l'explication de leur présence parmi les autres joyaux : L'impératrice Eugénie voulut un jour paraître dans l'une des fêtes des Tuileries avec plus d'éclat que de coutume. Quelques diamants et quelques pierres fines non montés furent pris à la cassette de la couronne et remis à un habile joaillier, qui, en ajoutant des perles fausses, confectionna en quelques jours une splendide pièce de corsage. Ce n'était là qu'un simple croquis pour un bijou qui devait être exécuté plus tard, suivant ce premier modèle. L'impératrice, afin que chacune de ces pièces restât à sa place, donna des instructions pour que le bijou ne fût pas démonté. Cette pièce, qui aurait eu une grande valeur, n'a jamais été exécutée.

Le brigandage en Italie. — Il y a quelques jours, un grand seigneur russe, le comte Uvaroff et sa femme furent capturés par des brigands aux environs de Palerme. Les bandits laissèrent la liberté à la comtesse, mais le comte fut emmené dans les montagnes. La comtesse mit toute la police de Sicile sur pied ; ce fut en vain, les carabiniers revinrent bredouille. Un matin, elle reçut une lettre ainsi conçue :

« Le comte va très bien et il sera remis en liberté dès que la comtesse nous aura envoyé une somme équivalente à la valeur d'un Russe. Nous vous donnons vingt-quatre heures et ne vous conseillons pas de montrer la présente à la police. »

La comtesse envoya six cents roubles ; le lendemain, le comte était libre. Au moment de le renvoyer, les bandits lui dirent que pour un Anglais, ils eussent exigé dix fois plus, mais que pour un Russe, ils se contentaient de cette bagatelle.